

Dossier

Pour une théologie fondamentale du sacerdoce

À l'initiative du cardinal Marc Ouellet (préfet du Dicastère pour les évêques), un Symposium international s'est tenu à Rome le 17-19 février 2022, en présence de plusieurs centaines de participants. Il a été ouvert par un important discours du pape François. Ce Symposium a donné lieu à la publication en six langues de deux volumes (en français aux Editions du Cerf) : *Pour une théologie fondamentale du sacerdoce*, t. 1 (Actes du Symposium, 370 p.) et t. 2 (*Perspectives complémentaires*, 545 p.). Le Centre de recherche et d'anthropologie des vocations a organisé la présentation de ces volumes dans une dizaine de pays, sur tous les continents. La présentation française s'est tenue aux Bernardins, à Paris, le 18 avril 2023 et a donné lieu aux quatre interventions qui suivent.



La revue Communio, c'est aussi :

- **un site web** [communio.fr](https://www.communio.fr), pour commander un numéro ou vous abonner, pour découvrir la présentation de tous les numéros publiés depuis 1975, les actualités de la revue et les ouvrages de la collection publiés chez Parole et Silence. Les numéros de 1975 à 2019 sont téléchargeables gratuitement.
- **une *Lettre d'information* bimensuelle gratuite** : pour la recevoir, inscrivez-vous depuis la page d'accueil dans la rubrique « Newsletter ».
- **une page Facebook** : suivez-nous sur <https://www.facebook.com/communio.fr>

Quel avenir pour le sacerdoce ?



Cardinal
Marc
Ouellet

Le Concile Œcuménique Vatican II a redéfini la présence et le rôle de l'Église dans le monde actuel au moyen du concept élargi de sacrement qui réfère à son enracinement trinitaire et à son identité missionnaire : « L'Église est dans le Christ comme un sacrement » c'est-à-dire « un signe et un moyen d'opérer l'union intime avec Dieu et l'unité de tout le genre humain » (*Lumen Gentium* 1).

Quel avenir pour le sacerdoce dans le cadre sacramentel redéfini par le Concile ? La question s'avère complexe et même paradoxale puisqu'on observe en Occident une désaffection croissante pour les sacrements, notamment pour l'Eucharistie et même pour le baptême, pour ne rien dire du sacrement de l'Ordre qui fait l'objet de multiples contestations à l'heure de l'écoute synodale et du dévoilement des abus du clergé. L'heure n'est-elle pas venue en catholicisme pour un déplacement d'accent vers « une théologie fondamentale du sacerdoce » qui resitue le ministère hiérarchique en redonnant toute sa place au sacerdoce commun des baptisés ? Voilà la question qui a motivé et habité les délibérations du Symposium romain de février 2022.

La Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium* a ouvert la voie prudemment en distinguant deux

participations fondamentales à l'unique Sacerdoce du Christ : celle de la communauté des fidèles fondée sur le baptême et celle des ministres ordonnés fondée sur le sacrement de l'ordre. La question qui se pose alors est la suivante : comment s'articulent ces deux participations à l'unique sacerdoce du Christ ? Une question à haute portée œcuménique qui a fait couler beaucoup d'encre pour et contre cette ouverture conciliaire. *Lumen Gentium* n° 10 affirme la différence essentielle entre ces deux participations mais n'a pas fourni l'explication théologique de leur rapport, faute d'un éclairage pneumatologique et d'un concept englobant de médiation sacerdotale.

Comblar cette lacune a été l'objet de mon essai théologique dans le cadre de ce Symposium *pour une théologie fondamentale du sacerdoce*. Le concept de médiation qui y est développé s'appuie sur une théologie trinitaire articulée au mystère de l'Incarnation du Verbe et culminant dans une pneumatologie qui relie l'Amour intra-trinitaire à la communication de la vie divine au monde par la médiation du Christ et de l'Église.

Je pars du fait que l'incarnation du Fils éternel du Père confère une figure humaine à l'Amour trinitaire, une figure pascale et nuptiale qui

Dossier

opère la communication de l'Esprit Saint à toute l'humanité à travers le Corps élargi du Christ qu'est l'Église. Ma perspective est également sotériologique du fait que la rédemption de l'humanité ne s'achève pas avec la Croix et la Résurrection du Christ mais débouche sur sa participation à la vie trinitaire à travers le don pascal de l'Esprit Saint. Deux textes johanniques inspirent particulièrement ce développement. Le premier est celui de la rencontre de Jésus avec la Samaritaine, où il dit : *Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai..., (cette) eau deviendra en lui une source jaillissant en vie éternelle (Jean 4,14)*. Le texte plus explicite de *Jean 7, 37* ajoute à la mention de l'Esprit comme source d'eau vive, le fait de la participation du croyant au jaillissement même de la source : « Le dernier jour, le jour le plus solennel de la fête, Jésus se tint debout et s'écria : "Celui qui a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive, celui qui croit en moi ; comme le dit l'Écriture, "de son sein couleront des fleuves d'eau vive" ». La participation du croyant au don pascal de l'Esprit Saint est confirmée par les paroles qui concluent ce passage : *L'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié (Jean 7, 37-39)*.

Le don de l'Esprit Saint accueilli dans la foi confère au croyant une véritable participation à la vie éternelle dès cette vie, une participation existentielle qui l'implique dans les processions de l'Amour trinitaire. Cette vie divine est transposée dans la vie de l'Église par le processus continu de l'incarnation de

l'Amour trinitaire, dont les dimensions christique et pneumatique s'expriment alors sous forme sacramentelle. D'où la structure baptismale de l'Église qui communique aux membres du Corps du Christ une participation à son identité filiale. Tous les baptisés, hommes et femmes, ayant reçu le sceau de la filiation divine, participent en tant que fils et filles de Dieu dans le Fils, à sa vie trinitaire filiale, qui inclut la participation au mystère de sa co-spiration de l'Esprit Saint avec le Père. Cette participation de chaque baptisé à la relation entre le Christ et l'Esprit est, à mon avis, le fondement et l'essence du sacerdoce commun des fidèles. En effet, de même que le Fils unique du Père dans l'éternité co-spire le Don du Saint-Esprit, de même, dans l'économie du salut, le Christ accorde à ceux qui sont ontologiquement marqués par sa filiation de participer à sa co-spiration du Saint-Esprit. Le Concile le dit en des termes moins explicites mais qui soulignent néanmoins la dimension sacerdotale de leur vie : « C'est pourquoi les laïcs, en tant qu'ils sont consacrés au Christ et oints par l'Esprit Saint, sont merveilleusement appelés et doués, afin que se produisent toujours en eux les fruits les plus abondants de l'Esprit. En effet, toutes leurs œuvres, leurs prières et leurs initiatives apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leur travail quotidien, le repos de l'âme et du corps, s'ils sont accomplis dans l'Esprit, et même les épreuves de la vie, si elles sont patiemment supportées, deviennent des sacrifices spirituels agréables à Dieu par Jésus-Christ (voir *1 Pierre 2, 5*) » (*Lumen Gentium 34*).

Quel avenir pour le sacerdoce ?

Telle est la mission sacerdotale des fidèles laïcs : infuser l'Esprit de l'Évangile dans les structures et les entreprises de ce monde, communiquer l'Esprit Saint de Dieu par leur témoignage de foi, d'espérance et de charité, favorisant ainsi un climat fraternel dans toutes leurs relations humaines, ouvrant ainsi la voie à la liberté de l'Esprit qui peut alors intensifier son action sanctificatrice dans le monde en vue de l'accomplissement du Règne de Dieu. Si nous voulons définir le sacerdoce à partir de cette vue pneumatologique, le mot médiation vient spontanément à l'esprit, médiation de l'Esprit Saint qui jaillit du Corps ressuscité du Christ, médiation de l'Esprit Saint qui jaillit aussi de son corps ecclésial, surtout des baptisés qui mènent une vie sainte. Cette médiation, présente et active dans la vie des baptisés, découle du mystère pascal du Christ et culmine dans le Don de l'Esprit Saint qui transpose ultimement la communion trinitaire dans la communion ecclésiale.

Si le sacerdoce est ainsi défini de manière générale et fondamentale comme une médiation, une médiation passive-active de l'Esprit Saint, nous pouvons maintenant nous demander si cette définition est applicable au sacerdoce ordonné, qu'il soit épiscopal ou presbytéral. Il est fermement établi en ecclésiologie catholique que sa constitution hiérarchique est basée sur le sacrement de l'Ordre qui confère une marque spirituelle-ecclésiale permanente au sujet choisi pour exercer ce ministère pastoral. Comment distinguer alors cette nouvelle participation à l'unique

sacerdoce du Christ de la participation des baptisés ? Cette question fondamentale nous invite à contempler le mystère du Christ de manière différenciée, en distinguant d'abord son identité filiale, source du sacerdoce baptismal, mais en distinguant ensuite sa dimension paternelle qui dérive du fait que le Christ s'incarne non seulement comme le Fils mais aussi comme Envoyé du Père, comme représentant du Père, comme ministre du Père, chargé de manifester sa proximité paternelle, son amour paternel, sa bonté miséricordieuse. Cette "ministérialité" du Fils incarné en rapport avec le Père constitue le fondement du sacrement de l'ordre dans l'Église, le fondement de l'autorité paternelle des ministres du Christ, qui renvoie à sa représentation du Père.

Cardinal
Marc
Ouellet

Maintenant, de quelle manière cette nouvelle participation à l'unique sacerdoce du Christ est-elle liée à l'Esprit Saint ? La réponse à cette question est importante parce qu'elle touche le cœur de la division entre catholiques et protestants, un point qui doit être approfondi au-delà de toute polémique. Permettez-moi d'y répondre en citant un paragraphe clé de ma conférence qui synthétise le rapport de l'Esprit Saint au mystère pascal du Christ :

« Si le Verbe de Dieu incarné a été conçu par l'Esprit Saint et si l'Esprit Saint l'a accompagné tout au long de l'incarnation, c'est pour qu'Il vive pleinement sa condition humaine et sa mission de Fils du Père, aidé par son Esprit filial, afin d'accomplir sa mission rédemptrice qui consistait à porter le péché du monde dans son offrande

d'amour sur la croix et à obtenir l'absolution du Père en réponse à son sacrifice. C'est alors que la plénitude de l'Esprit Saint lui est communiquée en tant qu'Esprit du Père, Esprit souverain qui absout les péchés, ressuscite les morts, pneumatise l'humanité du Christ pour en faire un Esprit vivifiant, capable de se prolonger dans l'histoire sous une nouvelle forme corporelle et sacramentelle dans l'Église, corps et épouse du Christ ressuscité » (p. 151-152).

La différence fondamentale entre les deux participations à l'unique sacerdoce du Christ est donc fondée ici sur la pneumatologie, qui distingue l'Esprit du Fils à la source du sacerdoce filial et l'Esprit du Père à la source du sacerdoce paternel des ministres ordonnés. Dans cette perspective trinitaire, il est évident que les deux sont ordonnés l'un à l'autre, le plus fondamental étant le sacerdoce filial éternel, au service duquel se développe le sacerdoce hiérarchique sacramentel pendant le temps de l'économie du salut. Ce dernier consiste en un ministère de la Parole et des Sacrements doublé d'une autorité pour faire croître la communauté chrétienne en sainteté qui est l'accomplissement de son sacerdoce existentiel et missionnaire.

Quel avenir donc pour le sacerdoce ? La perspective sacerdotale qui vient

d'être évoquée vise certaines conséquences pastorales et missionnaires. Qui ne voit la pertinence de cette approche mystérique pour revaloriser la communion ecclésiale et du coup réveiller la joie de l'existence chrétienne ? Ne peut-on pas en tirer des lumières décisives pour une ecclésiologie plus équilibrée quant au rapport entre pasteurs et fidèles, notamment pour surmonter les rivalités, les conflits et les luttes de pouvoir qui occupent tant de place dans certaines propositions synodales à prédominance socio-idéologique ? L'approche pneumatologique ici préconisée ne permet-elle pas de consolider la culture de la rencontre si chère au Pape François, et la collaboration harmonieuse entre les divers charismes qui configurent la communauté ecclésiale ? Une vision ainsi articulée de la « communion des vocations » ne devrait-elle pas susciter un enthousiasme vocationnel plus large que la pratique habituelle de la pastorale vocationnelle ? Bref, malgré les drames et les échecs sacerdotaux de notre époque dont nous n'éluons pas la responsabilité, la vision globale qui est offerte ici ravive l'Espérance d'un nouveau printemps sacerdotal impliquant toute l'Église et confirmant sa fidélité à l'Esprit Saint dans la recherche d'une Église synodale.

Cardinal Marc Ouellet, né au Québec en 1944, appartient à la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice. Il a dirigé des séminaires en Colombie et à Montréal. Archevêque de Québec de 2002 à 2010, cardinal en 2003, il a été nommé par Benoît XVI à la tête du Dicastère pour les évêques (2010-2023). Docteur en théologie (1983), il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont, en dernier lieu, Amis de l'Époux – Pour une vision renouvelée du célibat sacerdotal, Parole et Silence, 2019.

Dossier

Le sacerdoce entre repères théologiques et questions pastorales



Philippe
Capelle-
Dumont

Un grand Spirituel contemporain disparu en 1978, le Père François Varillon, aimait à répéter que s'il se trouvait dans les dogmes catholiques un article n'ayant pas de rapport avec l'*agapè*, avec l'amour évangélique, alors il faudrait le supprimer. Ce propos qui a valeur d'axiome pour toute théologie spirituellement conséquente, s'impose singulièrement à toute théologie fondamentale du sacerdoce. S'il se trouvait qu'une affirmation théologique à prétention systématique sur le sacerdoce ne fût en rien articulée au message de l'*agapè*, alors, en effet, il faudrait la révoquer.

Pour autant, le discernement ici requis ne saurait être intemporel, il s'exerce dans des conditions nouvelles et un changement d'époque. Il exige ainsi une écoute des signes des temps dont la théologie, toutefois, ne saurait se dissoudre dans une sociologie de l'air du temps ; « l'air du temps », comme disait autrefois Gustave Thibon, voilà une ambition de feuille morte. Cette marge étant méthodologiquement assumée, plusieurs questions angulaires ne peuvent qu'être ressaisies qui concernent les rapports entre institution et historicité, entre hiérarchie et démocratie et, *not the least*, entre

les deux sacerdoce, baptismal et ministériel, intégrant de façon essentielle la symbolique du féminin et du masculin.

C'est un fait heureux : étape après étape, synode après synode depuis plus d'un demi-siècle, l'Église catholique a revalorisé le sacerdoce commun des baptisés, parce qu'il représente, comme le disait le Père de Lubac citant Thomas d'Aquin, un « sacerdoce mystique » (*sacerdos mystice*). Cela étant acquis, l'Église ne peut que qu'être portée également, non pas par contraposition, mais par concomitance, à revaloriser le sacerdoce ministériel et ainsi à développer, à l'heure des recompositions, les termes adaptés de l'harmonie entre ces deux types de vocations fondées dans le sacerdoce du Christ. Cette intention retentit sur les deux terrains solidaires l'un, théologique qui puise dans les profondeurs de la grande mémoire et l'autre, pastoral qui manifeste aujourd'hui des disparités injustifiables, notamment entre les mégapoles et le monde rural et urbain.

De surcroît, le sacerdoce ministériel, réduit à une simple superstructure fonctionnelle ici, ou hyper-sacralisé là, peut et doit affronter la crise anthro-

pologique inédite de notre temps, avec ses mutations théologico-politiques, les vertus et les impasses du dialogue inter-religieux ou les motifs des abus de pouvoir et, ce faisant, doit manifester la logique de son autorité propre.

De ce point vue, un rappel circonstancié s'imposait quant aux résultats produits dans le cadre des études historiques et exégétiques depuis la seconde moitié du XX^e siècle, qui, en effet, n'ont pas été sans effervescence mais non plus sans tensions : tensions entre une approche historiciste et une approche anhistorique ; tension entre une herméneutique de la dénaturation progressive du message évangélique (A. von Harnack) et une herméneutique de la croissance dogmatique, spirituelle et institutionnelle. Cette longue mémoire contrastée a été ressaisie et configurée dans les textes majeurs de Vatican II ; elle impliquait néanmoins l'attention renouvelée aux évaluations savantes et pastorales. C'est ainsi l'un des objets de la livraison éditoriale que la présente rencontre veut honorer. Il peut se résumer ainsi : comprendre et féconder pour aujourd'hui le lien séculaire et indéfectible entre les notions de « Peuple de Dieu » et de « presbytérat » et, subséquemment, entre celles de diaconat, laïcat et tout spécialement celle de vie religieuse.

Je m'en tiendrai aux deux premières. La notion de « Peuple de Dieu » comme on sait, a connu ces dernières décennies une prééminence pastorale sur celles de « Corps du Christ » et

« Temple de l'Esprit ». L'idée de sacerdoce a pu alors trouver indûment son site « ontologique » premier dans le seul geste baptismal, puisque conférant au nouveau chrétien, les titres de « prêtre, prophète et roi ». Les points d'appui scripturaires ont semblé sans faille, telle cette formule de « Pierre » : « Vous entrez dans la construction de la demeure spirituelle, pour devenir le sacerdoce saint » (*I Pierre* 2,5). L'enjeu était alors de savoir comment le ministère presbytéral s'identifiait *spécifiquement* et *solidairement* au sein de la communion ecclésiale. Avec le Décret conciliaire *Presbyterorum ordinis*, le ministère du prêtre fut compris comme essentiellement ordonné à l'annonce de l'Évangile (§ 4). Cependant, l'inscription *sacramentelle* du presbytérat fut exprimée par ledit Décret dans le paragraphe immédiatement suivant, invoquant la participation « de manière spéciale » (*speciali ratione effecti*) des ministères de l'évêque et du prêtre, « au sacerdoce du Christ », enracinant leur exercice dans le sacrement de l'eucharistie et la responsabilité sacramentelle de la mémoire (§ 5). « Vous ferez cela en mémoire de moi » (*Luc* 22,19 ; *1 Corinthiens* 11,24).

Ainsi, la trajectoire qui mène de l'envoi par Dieu le Père à la réception humaine de tous les dons du Christ ne fait pas des Apôtres et de leurs successeurs, de simples émanations de l'Église ; ils en sont constitutifs, autrement dit, sont *spécifiquement missionnés et institués comme tels* par le Christ pour

Dossier

Le sacerdoce entre repères théologiques et questions pastorales

la fonder ici et là dans la durée des temps et la distance des géographies sous la responsabilité de Pierre, à cette seule fin de porter efficacement le message de salut destiné à tous les hommes.

D'où s'éclaire cette formule malmenée, souvent incomprise : *In persona Christi capitis*, (« Dans la personne du Christ-Tête ») qui a fait l'objet d'une heureuse précision éliminant toute velléité de projection psycho-personnelle et focalisant sur l'alliance sacramentelle qui confère au ministre ordonné, au titre du service kénotique, la charge de représenter sacramentellement la personne du Christ en tant qu'envoyé par le Père et Tête de l'Église.

C'est pourquoi, la question du « célibat sacerdotal », reprise lors de notre symposium, ne peut être déconnectée ni de cette temporalité fondatrice dans laquelle le Christ est totalement voué « aux affaires de [son] Père » (*Luc* 2,49) et n'a pas « d'endroit où reposer la tête » (*Matthieu* 8,20), ni de l'exigence spirituelle que son célibat inspire. Ce fut le sens des dispositions progressivement prises par les conciles d'Elvire (305) de Carthage (419) de Nicée (381) et de Trullo (691), ce dernier obligeant au célibat les évêques des Églises orientales. Du même effet, parce que irréductible à la simple disposition administrative, cette question du célibat presbytéral ne pouvait, ne peut être reconduite aux seules conditions formelles de son obligation canonique au XII^e siècle, (2^e Concile de Latran, 1139). C'est donc ici un choix *spirituel*,

établi dans une vue théologique – qui ne peut certes exclure, comme dans tout état de vie, les difficultés – qu'a maintenu et confirmé l'Occident latin.

Mais, ainsi entendue, la relation entre les deux vocations – sacerdoces ministériel et baptismal – n'est justement pas exclusive, elle obéit à une inclusion mutuelle : le ministre ordonné qui représente sacramentellement le Christ est et reste un baptisé, et le baptisé reçoit le titre de prêtre dans le mouvement de réception des dons du Christ confiés à tous, mais sans confusion ni séparation.

La question du « démocratique » dans l'Église, question aujourd'hui tenace et parfois passionnelle, peut-elle s'affranchir d'une telle 'théo-logique' ? S'il convient de s'interroger sans cesse sur les conditions de transfert des concepts politiques dans le champ religieux, ce sont de surcroît les métamorphoses du concept de démocratie depuis 25 siècles et l'ère athénienne, qu'il convient de mettre en relief. De cette précaution méthodologique à tout le moins, la notion de sacerdoce commun des baptisés tous bénéficiaires des dons de l'Esprit depuis la Pentecôte, pourrait-elle être exonérée ?

Ainsi, vivre fraternellement l'alliance, les épousailles heureuses entre les deux sacerdoces au titre de l'amour divin qui les appelle, telle est leur vocation différenciée. En effet, s'il n'est point de théologie du sacerdoce sans la représentation christique de l'alliance, c'est qu'il n'est pas de mission divine, donc point

Philippe
Capelle-
Dumont

de mission ecclésiale sans le don, actualisé par l'Esprit, de l'Alliance. Telle est la clef. La Révélation nous apporte ainsi une réponse aussi limpide que prometteuse à laquelle la théologie s'efforce, avec humilité, de se hisser.

Le Père Philippe Capelle-Dumont, né en 1954, philosophe et théologien, professeur des universités, est doyen honoraire de la Faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris, président d'honneur de l'Académie catholique de France et ancien vicaire épiscopal. Auteur d'une cinquantaine de livres, il a reçu en 2021 le Grand prix Grente de l'Académie française pour l'ensemble de son œuvre. Celle-ci a fait l'objet d'un ouvrage collectif paru en 2023, intitulé : Fonder (J. de Gramont dir., éditions du Cerf).

Dossier

En lisant les Pères

Jean-Robert
Armogathe

« La recherche d'une connaissance exacte et profonde de la nature et de la mission du sacerdoce ministériel est la voie à suivre pour sortir de la crise d'identité du prêtre¹ ». Ces paroles de Jean-Paul II ont été déterminantes pour m'inviter à réfléchir sur une théologie fondamentale du sacerdoce, en laissant de côté les considérations historiques, sociologiques, psychologiques (qui ont leur place, mais ne me semblent pas déterminantes).

Parmi les nombreux facteurs qui concourent à définir l'identité sacerdotale, j'ai retenu comme dénominateur commun de l'enquête la finalité du sacerdoce : il s'agit de *servir à l'économie du salut*, de la mise en œuvre du salut (1 Corinthiens 4, 1 : « les dispensateurs des mystères de Dieu »).

C'est cette approche sacramentelle qui me semble la plus pertinente pour une théologie fondamentale du sacerdoce².

A – l'enquête historique est longue et été menée dans les deux gros volumes du Symposium. J'en ferai ici un survol nécessairement insuffisant, ou plutôt je présenterai deux ou trois points saillants.

1 – Dans les écrits canoniques, je retiendrai la liturgie céleste décrite dans l'*Apocalypse* 4, 4³. Vingt-quatre *presbyteroi* (on traduit d'habitude par : « vieillards ») sont assis autour du Trône, vêtus de robes blanches et une couronne d'or sur la tête. Robe blanche, couronne d'or : ce sont là les insignes du sacerdoce, tels qu'ils sont décrits par exemple dans le *Testament de Levi*⁴ : robe de lin, ceinture pourpre, couronne, diadème du sacerdoce (cette cérémonie d'investiture de Levi semble provenir d'anciens rituels). La couronne est une dignité sacerdotale⁵. Leur nombre, 24, peut renvoyer aux vingt-quatre ordres sacerdotaux de 1 *Chroniques* 24, 1-19. Enfin, à une époque un peu plus tardive, les presbytres des commu-

1 Saint JEAN-PAUL II, Exhortation *Pastores dabo vobis, sur la formation des prêtres dans les circonstances actuelles*, 1992, n. 11.

2 Karl-Heinz MENKE, *Sakramentalität. Wesen und Wunde des Katholizismus*, Ratisbonne, Pustet, 2018³. Outre les deux volumes du Symposium, on pourra se référer à la revue *Communio* 2020, 267 sur *L'identité sacerdotale*.

3 Nous suivons ici Jean COLSON, *Ministre du Christ, ou le sacerdoce de l'Évangile*, Paris, 1966, p. 200 et sv.

4 Probablement un écrit essénien (Qûmrân), II^e moitié du I^{er} s. après J.-C., tr. par Marc PHILONENKO, in *Écrits intertestamentaires*, Gallimard, La Pléiade, 1987, ch. 8, p. 84.

5 *Ecclésiaste* 4, 2 ; *Zacharie* 6, 11, 14 ; 1 *Maccabées* 10, 20.

nautés chrétiennes ont des sièges, tandis que les diacres restent debout⁶. Ce témoignage peut faire penser que dans certains milieux judéo-chrétiens de la fin du 1^{er} siècle, en Asie mineure, les anciens avaient déjà une fonction liturgique et sacerdotale⁷.

2 – À l'âge apostolique et sub-apostolique, les premières communautés identifient le Christ comme celui qui préside : cela est vrai d'abord de l'Eucharistie, où les paroles de la consécration sont à la première personne (1 Corinthiens 11, 23-26).

Puis la finale de Matthieu 28, 19 contient une injonction (qui reprend peut-être une formule liturgique⁸) :

Dossier

Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.

Enfin, dans le quatrième Évangile (Jean 20, 22-23), le Ressuscité accorde aux Onze le pouvoir de remettre les péchés.

Eucharistie, baptême, pénitence : les premières communautés-Églises se retrouvent, dans la variété de leurs origines, autour de ces trois signes concrets d'appartenance à la Voie de Jésus. Pour chacun de ces signes, c'est le Christ qui agit, puisque cela est opératoire « en son Nom ».

3 – Enfin, il faut relever l'importance du verbe *presbeuein* (πρεσβεύειν) : ce verbe a un double sens : il peut signifier : « être âgé, vénérable, supérieur », donc « présider », mais aussi : « être en ambassade, envoyé par quelqu'un d'autre ». La *presbeia* (Πρεσβεία), c'est la députation. Mais, comme il a été remarqué, pour des oreilles grecques, *presbeuein* (πρεσβεύειν) était proche de *presbuteros* (πρεσβύτερος), notable qui préside, mais aussi homme député (Actes 14, 25) à qui Dieu confie le soin de son Église (Actes 20, 28).

En ce sens, il suffit de rappeler ces paroles de Benoît XVI :

Le sacerdoce n'est pas un métier permettant de s'assurer grâce à ses compétences un moyen de subsistance : par le sacrement, je donne ce que je ne peux pas donner personnellement [...] Je suis le messager de ce qu'un autre m'a remis.

B – continence, célibat, chasteté :

Je ne retiendrai que deux points de l'immense dossier :

1 – d'abord, les références habituelles aux décisions sur le célibat des clercs : Concile d'Elvire (début du IV^e siècle) et deuxième Concile du Latran (1139). Il suffit de remarquer à ce propos que *l'énoncé d'une interdiction ne suppose pas une pratique préalable différente*. Pour la résidence épiscopale par exemple, on

6 *Didascalie des apôtres* II, 57, 3 sv ; 57, 4 ; VIII, 12, 3.

7 A. FEUILLET voit dans les vieillards « des hommes glorifiés », « les saints de l'Ancien testament » (« Les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse », *Revue Biblique*, 1958, 65, 1 p. 5-32).

8 Car l'annonce baptismale (par Pierre) dans les Actes 2, 38 se limite « au nom de Jésus Christ » avec le don du Saint Esprit.

En lisant les Pères

n'a pas de textes anciens qui l'exigent, mais on peut penser naturellement que l'évêque résidait dans son diocèse.

2 – Il faut toujours en revenir à la vie sacramentelle et, d'abord au baptême.

C'est l'identité sacramentelle du baptême et de l'ordre qui a conduit à préciser les états respectifs (et relatifs) des baptisés, ordonnés ou non-ordonnés.

C – les deux sacerdoxes :

Un article fondamental des PP. Garrigues, Le Guillou et Riou⁹ a attiré mon attention sur la *Mystagogie* de Maxime le Confesseur (580-662)¹⁰.

Il s'agissait de défendre les définitions de Chalcédoine sur la différence des natures du Christ qui n'entraînait ni division ni confusion. Pour cela, Maxime expose comment l'Église montre que des différences ne nuisent pas à l'unité, aussi bien par la disposition de son édifice que par les deux testaments de l'Écriture, par la lettre et l'esprit, ou par le déroulement de la synaxe (la messe) où interviennent les hommes, les anges et Dieu. La sainte Église, écrit-il, est l'image de Dieu « en tant qu'elle opère envers les fidèles la même œuvre d'unité que Dieu, si différents qu'ils puissent être par leurs particularités et à cause de leurs différences de pays et de modes de vie, elle fait d'eux un seul [corps] par la foi » (p. 85).

Il poursuit en décrivant l'édifice : il est divisé en deux, il comprend un lieu réservé aux seuls prêtres et ministres, le *sanctuaire* (*hierateios*) [ιερατειος], et un lieu accessible à tout le peuple croyant (*pasi tois pistois laois*) [πᾶσι τοῖς πιστοῖς λαοῖς], la *nef* (*naos*) [ναός]. Mais néanmoins il est un selon son identité (*kata tèn hupostasìn*) [κατὰ τὴν ὑπόστασιν]. De même que le Christ a deux natures, « sans confusion, sans changement, sans division et sans séparation », de même on pourrait dire que l'Église a deux natures, les clercs et les laïcs, dont on peut dire comme du Christ que « la différence des natures n'est nullement supprimée à cause de l'union, la propriété de l'une et l'autre nature étant bien plutôt sauvegardée et concourant à une seule personne et une seule hypostase » (c'est la définition de Chalcédoine).

Jean-Robert
Armogathe

Cette différence « essentielle » ne rompt en rien l'unité de l'Église, qui est une – comme le Père et le Fils sont un (*Jean 17, 21-23*).

Il peut être convenable de transposer le modèle christologique de l'édifice à l'assemblée : le clergé et les laïcs constituent un seul corps, dans cette distinction sans séparation ni confusion. Ce modèle permet d'éviter l'emboîtement d'un sacerdoce ordonné superposé au sacerdoce baptismal : l'humanité du Christ est aussi parfaite en son ordre que sa divinité, il est « consubstantiel

9 J.-M. GARRIGUES, M.-J. LE GUILLOU, A. RIOU, « Le caractère sacerdotal dans la tradition des Pères grecs », *Nouvelle Revue Théologique*, 93, 8, 1971, p. 806.

10 MAXIME LE CONFESSEUR *Mystagogie*, trad. Marie-Lucie Charpin-Ploix, Éd. Migne, Paris, 2005.

au Père selon sa divinité et consubstantiel à nous selon son humanité ».

L'unité de l'*ecclesia* [ἐκκλησία] (« qu'ils soient Un... »), à travers les modèles que développe Maxime, renvoie donc bien explicitement au Christ dont elle est le Corps. Appliquée aux laïcs et aux clercs, elle ne porte à aucune séparation, aucune

division, tout en maintenant la distinction. Le sanctuaire et la nef sont rassemblés « en vue du mystère célébré sur le divin » (p. 106). Ainsi l'église « faite de main d'homme », « qui est symboliquement un modèle grâce à la variété des réalités divines qui s'y trouvent nous a été livrée avec sagesse pour nous guider vers des réalités plus élevées ».

Conclusion

L'enquête que nous avons menée n'est pas sans actualité : depuis les réformes protestantes, en effet, le vocabulaire « sacerdotal » a été mis en accusation, comme ayant rendu possible cette « plaie de l'Église » décrite au XIX^e siècle par l'abbé Rosmini : « la division entre le peuple et le clergé dans le culte public », ou la « cléricisation », souvent dénoncée aujourd'hui. Le vocabulaire aurait écarté les laïcs, comme « non-prêtres », de toute responsabilité dans l'Église et aurait accordé aux clercs un « pouvoir sacré », une autorité arbitraire sur le peuple chrétien.

L'enquête patristique me semble montrer que c'est l'exercice du culte

comme sacrifice qui a entraîné l'institution d'un ordre ministériel distinct du sacerdoce baptismal – cet ordre, dont l'accès était marqué par l'imposition des mains, a très tôt retenu comme exclusive la terminologie sacerdotale.

L'unité synthétique de l'Église réunit laïcs et clercs comme l'humanité et la divinité du Christ sont unies ; ainsi la différence n'est pas seulement accidentelle ou fonctionnelle : elle est constitutive de l'être même de l'Église, Corps du Christ. Chacune des deux réalités « sont la même chose l'une pour l'autre » : « l'une est à l'autre, mutuellement, ce que chacune est en fait pour elle-même » (Maxime me Confesseur).

Dossier

Jean-Robert Armogathe, né à Marseille en 1947, prêtre (Paris), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur d'études honoraire à l'École pratique des hautes études, appartient au Comité de Communio depuis les origines.

Le sacerdoce ministériel *Séparer pour sanctifier*



Isabelle Rak

Pour mieux comprendre le rôle du sacerdoce ministériel, je voudrais traiter, rapidement, des notions, très présentes dans la Bible, de séparation, de différenciation, d'altérité,

Devant une désacralisation généralisée, y compris dans la vie de l'Église et en particulier dans le regard porté sur ses prêtres, revenons quelques instants à la notion de sacré. Celui-ci se rapporte à tout ce qui appartient à la

divinité, ce qui est mis à part pour elle, ce qui est soustrait à l'emprise de l'homme, bref, à ce qui désigne une distinction entre deux univers, celui du divin et celui des réalités profanes. Ce bref exposé cherche à étayer l'intuition selon laquelle la structure duale du sacerdoce chrétien, celui des laïcs et celui des ministres ordonnés, ne se comprend bien qu'en vertu d'une compréhension du sacré fondée sur la différenciation.

Ancienne Alliance

Dès les premières lignes de l'Écriture sainte, le récit de la Création se fonde sur un principe de séparation (lumière/ténèbres, mer/terre) et de différenciations (êtres vivants créés « selon leur espèce »). Séparation et distinction introduites au sein même de l'humanité, crée homme et femme, et qui à l'origine permet à cette humanité d'être vécue comme relation dans la différence (ce qu'on peut désigner par « altérité »). L'histoire du salut repose elle aussi sur ce principe de séparation : Israël est mis à part, est constitué comme peuple non sur la base de singularités culturelles ou linguistiques, mais du fait de sa séparation, voulue et opérée par Dieu, des autres nations. Dieu ne choisit pas un peuple préexistant, il le « crée » en le

distinguant. Cette séparation est comprise comme « sainteté », qui n'est pas une perfection morale mais qui participe de la transcendance d'un Dieu unique sur lequel l'homme n'a pas de prise. « Soyez saints comme je suis Saint ».

On trouve en outre au sein de cette première distinction une seconde, interne à Israël : c'est le sacerdoce lévitique, compris lui aussi comme mise à part. La tribu de Lévi est la « part du Seigneur », et reçoit le service du Très-Haut comme sa seule « part d'héritage ». Cette tribu n'a pas reçu de territoire. L'exercice du culte implique de distinguer les officiants des fidèles, distinction concrétisée par une division de l'espace au sein du temple, le Grand-

Prêtre seul ayant accès au saint des Saints. Ainsi, dès l'Ancien Testament, on comprend que la sainteté de Dieu ne peut être approchée sans médiation.

Une des missions majeures de cette classe sacerdotale est de procéder à des sacrifices, dont certains représentent une offrande totale et irréversible à Dieu, ne serait-ce que parce qu'on ôte la vie à un animal, allant dans certains

cas jusqu'à le brûler (holocauste). Ce caractère définitif s'applique également à la consécration du prêtre : « Tu es prêtre à jamais ».

On constate donc dès l'Ancien Testament l'existence d'un double sacerdoce : celui d'Israël tout entier (vis-à-vis des nations, voir *Exode* 19,6) et celui des prêtres du Temple proprement dit, qui sont prêtres pour le peuple d'Israël.

Nouvelle Alliance

Dans la nouvelle Alliance, la source unique du sacerdoce chrétien est la figure du Christ-Prêtre, offert en sacrifice dans lequel il est à lui seul « l'autel, le prêtre et la victime » (5^{ème} préface du temps pascal). Voyons comment cette mission se déploie dans les deux dimensions du sacerdoce chrétien.

Par le baptême, le nouveau chrétien est consacré à Dieu, il n'est plus entièrement de ce monde. Saint Jérôme écrivait : « le sacerdoce des laïcs, c'est-à-dire le baptême » ; ce sacrement le marque de la sainteté même de Dieu en Jésus-Christ. Le peuple des baptisés est un peuple sacerdotal parce chacun de ses membres est donné à Dieu. C'est ce que Paul rappelle : *Je vous exhorte donc, frères, par la tendresse de Dieu, à lui présenter votre corps – votre personne tout entière –, en sacrifice vivant, saint, capable de plaire à Dieu : c'est là, pour vous, la juste manière de lui rendre un culte (Romains 12,1)*. Les chrétiens sont prêtres pour l'ensemble de l'humanité.

Ce sacerdoce se fonde dans l'unique sacrifice du Christ, mort sur la Croix, et

livré dans son Eucharistie. Le chrétien participe à ce sacrifice par la consommation du Corps eucharistique du Christ. Il s'agit presque d'un paradoxe, car c'est en étant ainsi consommé que le Christ nous transforme en offrandes parfaites à son Père. Celui qui est sacrifié nous transforme à notre tour en sacrifices. Ce sacerdoce des laïcs s'exerce donc de manière privilégiée dans la réception de l'Eucharistie, qui nous fait entrer dans la sainteté même de Dieu : c'est bien ce que proclame la IV^e prière eucharistique : « accorde à tous ceux qui vont partager ce Pain et boire à cette Coupe d'être rassemblés par l'Esprit Saint en un seul corps, pour qu'ils deviennent eux-mêmes dans le Christ une vivante offrande à la louange de ta gloire ».

Cependant, comme dans le peuple d'Israël, il y a dans l'Église des ministres ordonnés qui introduisent une différenciation, une altérité, au sein du sacerdoce chrétien. Comme le lévite, le prêtre est mis à part, et reste en retrait vis-à-vis de l'exercice d'activités profanes. Ainsi

Le sacerdoce ministériel

s'expliquent les réserves de l'Église devant l'exercice de responsabilités politiques, militaires ou économiques par des prêtres. Le sacerdoce ministériel s'exerce au plus haut degré dans la consécration de l'Eucharistie (et pas seulement sa consommation) par laquelle le Christ lui-même livre son Corps et son Sang. Le ministre ordonné participe au sacerdoce du Christ, en agissant *in persona Christi capitis* selon la formule de Vatican II pour rendre présent le Christ quand il s'offre dans le sacrifice eucharistique. Le prêtre reproduit l'acte du Fils se livrant pour l'humanité.

Le ministère ordonné introduit ainsi au sein du peuple chrétien la radicale

altérité du Christ-Tête, qui permet à la communauté d'échapper à l'auto-célébration et d'entrer dans une relation authentique avec son Sauveur. Il rappelle que l'Église n'est pas auto-constituée, mais instituée par le Christ. Celui-ci, par la grâce du ministère ordonné, n'est plus seulement considéré comme une sorte de frère aîné, mais comme le Fils venu dans le monde pour notre salut. Du fait de l'Incarnation, le sacerdoce ministériel nous met en présence du Christ selon les modalités de sa nature humaine, avec sa corporéité, les déterminations et les limites de la condition de créature. Il garantit l'objectivité de la présence du Christ et de son action dans l'Église.

Conséquences : Sacerdoce ministériel et différence sexuelle

La séparation opérée dans l'acte créateur donne des limites aux créatures. L'homme n'est pas auto-suffisant, il n'est pas homme s'il reste seul. La différence des sexes au sein de l'humanité ne se réduit pas à la nécessité biologique de survie de l'espèce, elle lui est spécifique, en ceci que l'homme est créé comme « être pour l'autre ». Cette altérité ontologique est assurée concrètement par la différence des sexes. La condition de créature impose donc de n'appartenir qu'à un seul sexe.

La masculinité du Christ relève de cette condition de créature, pleinement assumée dans son Incarnation. Notons que la différence sexuelle est présente jusqu'à la fin des temps : *L'Esprit et l'Épouse disent* «

Viens » (*Apocalypse* 22,17), et, pour l'heure, jusque dans les deux formes du sacerdoce chrétien. Les ministres ordonnés, qui représentent le Christ et agissent en son nom, sont, comme lui, des hommes. Le sacerdoce ministériel se met en adéquation avec celui du Christ incarné, qui est lui-même l'Époux face à l'Église Épouse. Le fait que Jésus n'ait pas choisi de femmes parmi ses Apôtres montre en quoi le sacerdoce ministériel est profondément ancré dans la complémentarité masculin/féminin. Ce n'est pas l'Église qui en a décidé ainsi. Comme dans le cas de l'union homme/femme dans le mariage, *l'égalité en dignité n'est pas identité des fonctions*. Le sacerdoce ministériel masculin rend visible au sein de l'Église son union avec le Christ.

Isabelle
Rak

La différenciation qui fonde la structure du sacerdoce chrétien n'isole pas pour autant les deux pôles. Il a été question précédemment de cette relation entre le sacerdoce commun et le sacerdoce ministériel comme s'exerçant « sans confusion ni séparation » selon la formule chalcédonienne. Le « monde » est le champ d'action des laïcs, prêtres pour l'humanité. Le ministre ordonné est la figure du Christ Médiateur entre le monde et le Royaume, et témoigne par anticipation de la vie du Royaume des cieux. Sa mission présente un aspect prophétique et eschatologique, au service exclusif de Dieu et de son Église. D'où l'attachement du catholicisme latin au célibat sacerdotal, reflet et exemple de l'union exclusive du Christ

et de son Église, et qui est de toute façon exigé pour les évêques dans les Églises orientales, catholiques et orthodoxes.

On peut alors comprendre en quoi le principe de différenciation, qui structure le sacerdoce chrétien en deux pôles, est devenu incompréhensible pour les mentalités actuelles qui tendent à rejeter les limites, les médiations et la différence des sexes pour leur préférer la démesure, l'immanence et l'auto-génération du même. Redécouvrir et rendre visible la sacralité du sacerdoce ministériel garantit une vie ecclésiale fondée sur une synergie et une complémentarité donnant sa pleine place au Sauveur qui « fait toutes choses nouvelles ».

Dossier

Isabelle Ledoux-Rak professeur des Universités, directrice du Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, ENS Paris-Saclay, membre des comités de rédaction de Résurrection et de Communio.